

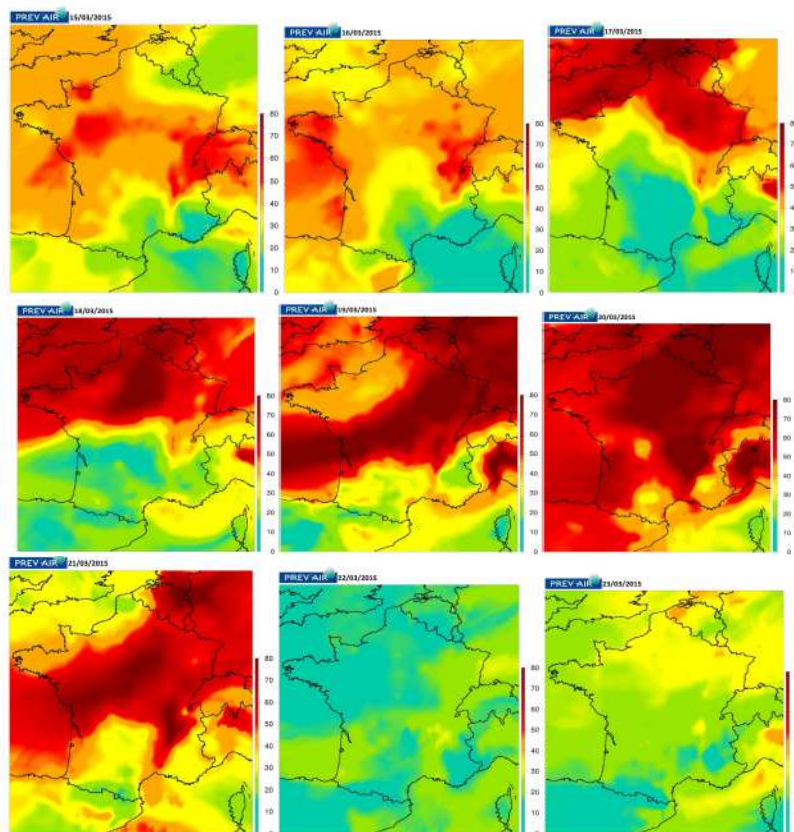
## Pic de pollution du mois de mars 2015 : quel bilan, quels enseignements ?

La France a fait l'objet d'un épisode de pollution d'ampleur nationale aux particules (PM<sub>10</sub>) entre le 17 et le 23 mars 2015. Dans un premier temps, la moitié nord de la France a été la plus affectée, puis le phénomène s'est étendu à la vallée du Rhône et enfin l'épisode a fini par se généraliser sur l'ensemble du pays lors des journées du 19 au 21 mars.

Le mois de mars est généralement propice à ce type d'épisode en raison d'une augmentation saisonnière de certaines émissions de polluants :

- celles, habituelles, des transports et des activités industrielles ;
- celles saisonnières de l'agriculture (liées à la préparation du sol pour les récoltes futures et à l'apport de fertilisants dont une partie se volatilise sous forme d'ammoniac ; précurseur de particules) ;
- celles saisonnières également liées à l'utilisation du bois pour le chauffage résidentiel.

Cette situation se conjugue avec des conditions météorologiques propices à l'accumulation des polluants et à l'arrivée de flux d'air continental apportant en France des masses d'air déjà chargées en particules. Un épisode équivalent avait été observé en mars 2014.



*Évolution des champs de concentrations des moyennes journalières en PM<sub>10</sub> entre le 15 mars et le 23 mars établie par l'analyse (combinaison de sortie de modèle avec observations temps réel)*

L'analyse des particules faites en temps quasi réel par les acteurs du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air (AASQA et laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air) montre que :

- Les particules secondaires (issues majoritairement de la combinaison des oxydes d'azote issus du trafic et de l'ammoniac issu des épandages agricoles) ont été prédominantes pour cet épisode ;
- Les émissions primaires issues de la combustion de biomasse ont pu atteindre une part non négligeable de la part des concentrations en particules.

## Bilan et impact des mesures mises en œuvre France

### Des mesures d'urgence ont été mises en œuvre dans plusieurs régions de France

Un an après le pic de pollution aux particules de Mars 2014 qui a touché la France, l'Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) a publié un numéro spécial de sa revue scientifique "Pollution Atmosphérique" sur "les épisodes de forte pollution des années 2013 et 2014 : un retour d'expérience".

Ce numéro dédié aux pics de pollution de l'air ambiant permet de faire un point tant sur les événements récents que passés. Parmi les thèmes abordés, il offre au lecteur un champ de réflexions sur le sujet des "pointes" et invite à réfléchir quant à la gestion des futurs épisodes de pollution.

Voir la revue :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Publication-numero-special-de-l.html>

### Mission d'inspection sur la gestion des épisodes de pollution

A la suite des épisodes de pollution aux particules (PM10) d'ampleur nationale en mars 2014 et mars 2015, les ministres en charge de l'écologie, de la santé et de l'intérieur ont lancé une mission d'inspection conjointe dont l'objectif est de formuler des recommandations pour faciliter les prises de décisions au regard des prérogatives de chacun et ainsi renforcer l'anticipation et l'efficacité de la gestion des pics de pollution.

Les recommandations et propositions doivent porter sur :

- **les conditions requises pour faciliter une gestion anticipée des pics de pollutions** et la répartition des rôles entre l'Etat et les collectivités la mieux adaptée ;
- **l'efficacité des mesures d'urgence en fonction du type d'épisode**, du délai de mise en œuvre et de la zone géographique concernée, en particulier pour les épisodes de pollution d'origines multiples ;
- **les modalités d'une meilleure prise en compte de la variabilité des concentrations** lors d'un épisode de pollution persistant afin d'éviter une visibilité dans les décisions des mesures préfectorales mises en œuvre d'une journée à l'autre et de faciliter la lisibilité des décisions pour les citoyens et par conséquent leur appropriation,
- **les modalités d'une gestion des épisodes de pollution couvrant une large partie du territoire** compte tenu des transferts de polluants entre régions.

Les résultats de cette mission sont attendus à l'été 2015.